

Caractérisation d'un écoulement en cours d'eau ou en fossé : comment faire dans la pratique ?

Guide pédagogique

Lors de l'appréciation des critères jurisprudentiels présentés ci-après, il est important de raisonner sur le linéaire considéré et non en un point, mais également sur plusieurs années !

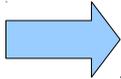
Premier critère à vérifier : l'alimentation par une source

Il est indispensable de suivre le linéaire de l'écoulement afin de déterminer la présence ou non d'une source, et de localiser celle-ci.



Un écoulement peut être alimenté par une source et être plus en aval renforcé par des ruissellements de précipitations.

Un écoulement peut provenir de ruissellements de précipitations et être ensuite alimenté par une source.



La localisation de la source permet ainsi de déterminer quelle portion du linéaire d'un écoulement doit être considéré comme un cours d'eau.

Un écoulement caractérisé "cours d'eau" en amont classe l'intégralité de l'aval en cours d'eau.

- Attention à s'affranchir de l'effet "ruissellement" avant de déterminer une source.
- Cependant, une source ne restitue pas forcément de l'eau toute l'année.
- Une zone humide peut-être considérée comme une source !
- Des sources peuvent avoir été captées et alimenter un étang, se rejeter dans le réseau pluvial d'une installation ou bien avoir été captées par un réseau de drainage!

Deuxième critère à vérifier : un débit suffisant une majeure partie de l'année

Un tel critère a vocation à éliminer de l'inventaire les fossés recueillant les eaux de ruissellement et où se manifestent temporairement des écoulements après les pluies.



Les spécificités géologiques locales (karst en tête de bassin par exemple) font que certains cours d'eau qui ne sont en eau que quelques mois de l'année sont cependant primordiaux pour la reproduction d'espèces comme la truite fario.

Certains indices permettent d'estimer le couple *débit / durée* d'un écoulement observé à un instant donné :

↳ Un lit **mineur** marqué, avec par exemple absence de végétation herbacée marque un couple *débit/durée* souvent suffisant pour répondre à ce critère par l'affirmative.

↳ La présence d'une granulométrie diversifiée (graviers, cailloux,...) peut attester d'un débit important une partie de l'année.

↳ Une alternance de l'aspect de l'écoulement (courants rapides et lents,...) reflète souvent un fonctionnement ancien, dépendant d'un débit variant le long de l'année et des années, à l'inverse d'un écoulement dépendant uniquement de précipitations.

↳ A l'inverse, un écoulement enherbé sans lit mineur marqué montre la faiblesse du débit, ou le caractère occasionnel de celui-ci.



Le piétinement des animaux ou la mise en culture dans ces zones perturbent bien évidemment la lecture de ces indices.

Troisième critère à vérifier : présence et permanence d'un lit naturel à l'origine

La majorité des écoulements ayant été recalibrés voire déplacés à une époque, ce critère visant à connaître l'origine du lit emprunté par l'écoulement est souvent difficile à apprécier.

↳ La connaissance du terrain avec des souvenirs précis des opérations conduites permet souvent d'apporter de précieux éléments d'analyse.

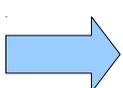
↳ Les cartes anciennes comme les cartes de Cassini, le cadastre napoléonien ou les cartes d'état major peuvent également apporter la preuve d'un lit anciennement présent.

↳ La lecture du paysage est également un bon moyen d'apprécier le fonctionnement du cours d'eau (anciens méandres dans une pâture,...)



Répondre "oui" à ces 3 critères est nécessaire pour caractériser un écoulement en cours d'eau.

Chaque écoulement présente son lot de particularités. L'expertise de personnes habituées à appréhender la grande diversité d'indices permettant de répondre à ces critères peut donc être nécessaire.



En dernier recours et s'il n'est pas possible de répondre à l'un de ces critères, des critères complémentaires comme la présence d'une faune ou flore inféodées aux milieux aquatiques ou la continuité amont-aval peuvent éclairer le choix de l'opérateur.